



# Programmes d'aide financière

TOURISME  
BAS-SAINT-LAURENT



# Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)

- Subvention pour couvrir une partie du salaire de vos employés, **rétroactivement au 15 mars 2020**
- La subvention est prolongée jusqu'en **juin 2021**
- Pour les **périodes 11 à 13 (du 20 décembre 2020 au 13 mars 2021)**, le taux de subvention maximum est de **75 %** (taux de base de 40 % + taux compensatoire de 35 %).

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence/ssuc-changement-apportes.html>

**Calculateur:** <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence/ssuc-calculez-montant-subvention.html>

## Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL)

- Fournit un soutien pour le **loyer et l'hypothèque** aux entreprises, aux organismes de bienfaisance et aux organismes à but non lucratif touchés par la COVID-19;
- Tant les **propriétaires que les locataires** peuvent faire une demande de SUCL (en autant que ce n'est pas pour usage personnel);
- Durée du programme: **Du 27 septembre 2020 à juin 2021;**
- Le taux maximal de la subvention de base est de **65 % des dépenses admissibles** pour les entreprises ayant une **perte de revenus de 70 % ou plus;**
- Le taux diminue jusqu'à **40 %** pour les entreprises dont la **baisse de revenus est entre 50 % et 69 %;**
- Le taux diminue par la suite graduellement pour atteindre 0 % pour les entreprises n'ayant pas eu de baisse de leurs revenus.

# Compte d'urgence pour les entreprises Canadiennes (CUEC)

- En date du 4 décembre 2020, les prêts aux entreprises admissibles au CUEC passent de **40 000\$ à 60 000 \$**;
- Les demandeurs qui ont **déjà reçu un prêt de 40 000 \$** peuvent faire une demande dans le cadre de la **majoration** du programme, qui prévoit un financement supplémentaire de **20 000 \$** pour les entreprises admissibles;
- Tous les demandeurs ont jusqu'au **31 mars 2021** pour demander le prêt de 60 000 \$ ou la majoration de 20 000 \$;
- Dépôt de la demande auprès de votre institution financière;
- Le remboursement du solde du prêt au plus tard le **31 décembre 2022** entraînera une **radiation de 33 %** de ce prêt (jusqu'à concurrence de 20 000 \$).

# Appui aux entreprises touristiques du Québec dans leur adaptation aux normes de sécurité sanitaire (COVID-19)

- **Date limite** de dépôt des projets : jusqu'à épuisement des fonds ou au plus tard le **1er mars 2021**
- Géré par **l'Alliance de l'Industrie Touristique du Québec.**

<https://alliancetouristique.com/aide-financiere-sanitaire/>

# Appui aux entreprises touristiques du Québec dans leur adaptation aux normes de sécurité sanitaire (COVID-19)

- Jusqu'à **75%** d'aide et la balance doit être assumée par l'organisation (Exemple: pour un projet coûtant 10 000\$, l'organisation devrait défrayer 2 500\$ et obtiendrait 7 500\$ d'aide financière);
- Chiffre d'affaires inférieur à **500 000\$**: maximum de **10 000\$** d'aide;
- Chiffre d'affaires entre **500 000\$ et 10 millions\$**: maximum de **30 000\$** d'aide;
- L'aide financière est **non remboursable**;
- Les demandes d'aides peuvent être présentées **rétroactivement au 1er juin 2020**. Les sommes sont octroyées sur présentation de pièces justificatives.

# Remboursement de la TSH

- Soutien financier accordé aux entreprises sur la base de **l'écart de la TSH** versée pour les **2e et 3e trimestres de 2020**, par rapport à celle versée pour ces mêmes trimestres en 2019 ;
- Le montant versé compensera la totalité de l'écart, ou un maximum de **200 000 \$** par établissement ;
- Entreprises visées : établissements de pourvoirie, les gîtes et les établissements hôteliers de 4 à 299 chambres démontrant une **baisse d'au moins 30 % du montant de TSH**;
- Le formulaire de demande sera acheminé aux entreprises visées par **l'Association Hôtellerie Québec (AHQ)**, mandataire du ministère du Tourisme pour administrer cette mesure.
- <https://www.hotelleriequebec.com/?p=14562>

# Le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)

Le financement devra permettre de pallier le manque de liquidités causé par :

- une impossibilité ou une **réduction substantielle de la capacité de livrer des produits** (biens ou services) ou des marchandises;
- un problème **d'approvisionnement** en matières premières ou en produits (biens ou services).
  
- Prêts d'un montant **maximum de 50 000 \$** (sous réserve d'analyse);
  
- Dépôt de la demande auprès de votre organisme responsable de la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) (CLD, MRC, SOPER);

<https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-urgence-pme-covid-19/>



# Le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME)

- **Moratoire** de remboursement (capital et intérêts) de **3 mois** et possibilité d'un moratoire sur le capital pour 12 mois;
- Taux d'intérêt de **3 %**;
- Période de remboursement de **36 mois**.

# Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)

- Volet ajouté au PAUPME;
- Pour les entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les **zones en alerte maximale** (zones rouges);
- **Prêt** pouvant atteindre un **maximum de 50 000 \$** par entreprise;
- Les entreprises ayant déjà reçu un prêt dans le cadre du volet AERAM pourraient atteindre un maximum **supérieur à 50 000 \$**, sous certaines conditions;
- Pardon de prêt pouvant atteindre 100 % des **frais fixes mensuels** admissibles jusqu'à concurrence de **15 000 \$ par mois** de fermeture et **sans dépasser 80 % du montant total du prêt**;

# Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT)

- Garantie de prêts (privilégié) ou prêt;
- Pour soutenir financièrement des travaux de rénovation ou de remise à niveau d'établissement hôtelier ;
- Prêt minimum de **150 000 \$ à 5M** ;
- Peut couvrir **60 % des dépenses admissibles** ;
- **Moratoire** de remboursement du capital pouvant aller jusqu'à **3 ans** ;
- Aide financière d'une durée maximum de **20 ans**;
- Géré par Investissement Québec

# Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)

- Garantie de prêts, marge de crédit(privilégié) ou prêts;
- Les entreprises visées sont celles qui se trouvent dans une situation précaire et en difficulté temporaire en raison de la COVID-19. Celles-ci devront démontrer que leur structure financière permet une perspective de rentabilité et qu'elles étaient rentables avant la pandémie (COVID-19);
- Les entreprises du secteur du tourisme doivent être inscrites sur le site web de Bonjour Québec pour être admissibles;
- Les agences de voyages sont admissibles depuis le 9 décembre 2020;
- Les **gîtes de 4 chambres ou plus**, les entreprises possédant **4 résidences de tourisme** ou plus ainsi que les établissements **hôteliers de 300 chambres** ou plus sont admissibles depuis le 18 février 2021.

# Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)

- **Moratoire sur le remboursement de capital** maximal de **24 mois**, et **intérêts** pouvant être capitalisés sur une période maximale de **24 mois**;
- Amortissement jusqu'à **96 mois** (excluant le moratoire de remboursement du capital et des intérêts);
- Radiation de **40 %** du montant total (capital et intérêts) remboursé à la fin du 48e mois (suivant le début du remboursement), pour un **maximum de 250 000 \$** par établissement (annonce 18 février);
- Pardon sur les dépenses en énergie
  - Pardon équivalent à **100 %** de leurs dépenses mensuelles en **énergie** engagées entre le **1er janvier 2021 et le 30 juin 2021** ;
  - Jusqu'à **35 000 \$** par mois, soit un total maximal de **210 000 \$** par établissement ;
  - Pourra être demandée dès le mois de **juillet 2021**.

## Pour les **gîtes et les agences de voyages** qui nécessitent une aide de **moins de 50 000 \$**:

- le **PAUPME** est bonifié afin de permettre une conversion en contribution non remboursable (pardon) l'équivalent de **40 %** des sommes remboursées (capital et intérêt) au cours des 24 premiers mois (suivants le début du remboursement), jusqu'à un **maximum de 20 000 \$** par établissement
  - **gîtes** (pour la partie commerciale), et ce, en fonction des critères suivants :
    - Doit posséder au minimum de **quatre chambres**.
    - Être inscrits sur le site web de **Bonjour Québec**.
  - **agences de voyages**, et ce, en fonction des critères suivants :
    - Être détentrices d'un permis de l'Office de la protection du consommateur du Québec :
    - N'ont pas l'obligation d'être inscrites sur le site web de Bonjour Québec.

Un moratoire de **12 mois sur le capital et les intérêts** s'appliquera automatiquement sur tous les contrats de prêt. Également, un **amortissement jusqu'à 60 mois, excluant le moratoire** de remboursement, est possible.

<https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/programme-daction-concertee-temporaire-pour-les-entreprises-pacte.html>

# Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT)

- Le gouvernement du Canada a donné pour mandat à BDC de fournir à une institution financière **une garantie couvrant 100 % de la valeur d'un nouveau prêt à terme**, afin d'accroître l'accès au crédit pour l'entreprise;
- La garantie couvre des montants allant de **25 000 \$ à un million**;
- Prêt à un taux d'intérêt de **4 %** et d'une période de remboursement allant jusqu'à **10 ans**;
- Dépôt de la demande auprès de votre **institution financière principale**.

# Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT)

- Vous devez avoir reçu des paiements au titre de la **Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)** ou de la **Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL)**
- Démontrer une **diminution de revenus d'au moins 50 %**, pendant au moins **trois mois** (qui ne sont pas nécessairement consécutifs), au cours de la période de **huit mois précédant la date de votre demande**

<https://www.bdc.ca/fr/soutien-special/pcstt>



# Fonds de développement des entreprises touristiques

- Prêt allant de **50 000 \$ à 500 000 \$**;
- Entreprises **existantes ou en démarrage**;
- La durée maximale du financement est de **7 ans**;
- Taux d'intérêts établi selon le risque;
- Possibilité de **moratoire saisonnier**;
- Créé par Filaction (gestionnaire du fonds) en partenariat avec Tourisme Québec.

# Entente de partenariat en tourisme (EPRT)

**Volet 3** : Soutien aux projets de développement et de structuration de l'offre touristique

- Les projets doivent correspondre à l'une des sept catégories mentionnées sur dans le guide du promoteur (site web atrbsl.ca).

<https://www.atrbsl.ca/fr/aides-financieres/>

# NOUVELLE OFFRE

Exclusif aux membres  
de Tourisme Bas-Saint-Laurent

## Programme d'accompagnement en RH

Nouvelle initiative du Comité sectoriel de main d'œuvre en Tourisme (CQRHT), en partenariat avec Tourisme Bas-Saint-Laurent pour vous aider à vous **positionner comme employeur distinctif.**

# Programme d'accompagnement en RH

- Avec les turbulences liées à la pandémie et un marché de l'emploi toujours très compétitif, **comment pensez-vous vous y prendre pour convaincre les chercheurs d'emploi de postuler chez vous?**
- Avez-vous envisagé qu'il vous faudra peut-être aussi **convaincre vos employés actuels de rester en poste?**

# Quelques statistiques

- Avant la pandémie, on estimait à **15% le taux de roulement moyen** dans les entreprises touristiques et à **25%** pour les employés saisonniers
- Le **coût moyen** associé au **départ** d'un employé correspond à environ **35% de son salaire annuel**

# Programme d'accompagnement en RH

## Objectifs:

- Améliorer vos pratiques RH pour vous permettre **d'attirer et de fidéliser** les travailleurs dont vous avez besoin pour assurer les opérations de votre entreprise;
- Bâtir et communiquer un **positionnement** employeur clair, crédible et cohérent ;
- Améliorer votre **stratégie de marketing RH**, notamment lors du recrutement ;
- Améliorer l'**expérience employé** dans votre entreprise;
- Développer un **style de gestion** plus mobilisateur et engageant.

# Détails du programme

- **3 capsules vidéo** de formation (1h30 par capsule incluant les exercices)
- **3 séances de coaching** de groupe avec un expert en RH (2 hrs chacune – 8 à 10 personnes)
- La formation se divise en **3 modules**:
  - Définir son positionnement employeur;
  - Communiquer son positionnement employeur à l'aide du marketing RH;
  - Améliorer l'expérience employé.
- Suivi avec la coordonnatrice de Tourisme Bas-Saint-Laurent



# Détails du programme

- Date limite d'inscription: **5 mars 2021**
- Coûts : **115 \$**
- Valeur estimée: **1 500 \$**

Pour inscription ou renseignements

[isabellecote@bassaintlaurent.ca](mailto:isabellecote@bassaintlaurent.ca)

418-867-1272 #109

MERCI